



FICHE MÉTIERS | EXPERTS THÉMATIQUES AMBIANCES VISUELLES, COLORISTE

DEFINITION

Le coloriste conseille les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre sur le traitement de la couleur, de la nuance, de la lumière et des matériaux dans l'architecture et l'urbanisme (projets de façade, d'intérieurs ou d'aménagements urbains). Il fait bénéficier ses clients de prescriptions de couleurs et de matériaux adaptées, créatives et argumentées. Ses préconisations partent d'un état des lieux et d'une analyse de l'environnement et du contexte dans lequel prend place le projet.

« Traitement de la couleur, de la nuance, de la lumière et des matériaux »

TYPE DE MISSION

- Réalisation de schémas directeurs de coloration en contextes existants (rénovation de quartier, centre bourg, rue commerçante, etc) : études chromatiques des existants et prescriptions d'ambiances colorées, de couleurs et de matériaux pour chacune des typologies architecturales du projet, et en adéquation avec l'architecture des façades et des devantures lorsqu'il s'agit de commerces.
- Création de l'identité visuelle pour un projet urbain par la conception d'un nuancier et d'un cahier de prescription couleurs et matières, par exemple dans le cadre de la création d'un nouveau quartier.
- Établissement de Chartes de couleur et matériaux pour les façades et /ou pour les devantures et les enseignes commerçantes (rue ou centre bourg commerçant, galerie commerciale, halle de marché).
- Création d'une palette de couleurs et de matières pour un projet d'aménagement intérieur ou extérieur.
- Mission de conseil en architecture et en coloration urbaine.

FORMATION

- Écoles d'architecture
- Écoles des Beaux arts
- Écoles de design, etc.